

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

DELIBERATION N° DEL067-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150921-DEL067-15-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

L'an deux mille quinze, le 21 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 15 septembre 2015 s'est réuni
à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C.ROULAND, C. TISON et
P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO,
B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M.BAH Rahim(Pouvoir à J.PAVAN en date du 21/09/15)
M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 21/09/15)
M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à C.ROULAND en date du 21/09/15)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à S.BRANON-MAILLET en date du 18/09/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI

M.Jean PAVAN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention au collège du chamandier
pour un voyage culturel.**

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

Dans le cadre de l'exposition universelle de Milan, le collège propose à des élèves de 3^{ème}
bilingue un voyage culturel.

Ce voyage pédagogique aura lieu du **13 au 14 octobre 2015** (1 nuitée).Il prévoit la visite de la
ville leur permettant de pratiquer la langue tout en découvrant la culture et les traditions
locales.

9 élèves giérois sont concernés par ce voyage.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiative,
monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de la commune de 5 € par jour et par élève et donc d'octroyer une subvention globale de 45 € pour l'ensemble du séjour,
- de dire que cette subvention est à verser à l'ordre de l'agent comptable du Lycée du Moyen Grésivaudan – Villard Bonnot,
- de dire que ces crédits sont inscrits au budget ville de l'exercice 2015, chapitre 65, « autres charges de gestion courante ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

**Ont signé au registre
les membres présents.**

Gières, le 21 septembre 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.